



Urgent : demission apres congé maternité

Par **oudaim**, le **29/04/2012** à **09:23**

Bonjour,

Bonjour, je suis actuellement en congé maternité .Celui ci doit prendre fin le 8 mai mais mon medecin m'a dit que j aurais doit a 4 semaines supplementaire (considerer comme arret maladie) pour cause d asthenie post natal.

Je souhaite demissionner de mon travail ou je suis encore considere en periode d essaie.

Mes questions sont les suivante :

Suis-je tenu d effectuer un préavis sachant que ma demission ferait suite a un arret maladie suivant mon congé maternité?

A quel moment doit-je envoyer ma lettre de demission? Pendant mon congé maternité ou pendant l arret maladie?

Il me semble que si je pose ma demission maintenant je n aurait pas d indemnité lors de mon arret maladie

Comme vous l aurez compris mon souhait est de ne pas effectuer de préavis car je souhaite reprendre une activité professionnelle en Suisse via l interim (pour avoir plus de temps a consacrer a ma fille)

merci par avance pour vos reponses

Par **pat76**, le **29/04/2012** à **17:32**

Bonjour

Vous étiez en période d'essai lorsque vous avez pris votre congé maternité?

Par **oudaim**, le **29/04/2012** à **18:50**

oui

J'ai commencé ce travail le 4 octobre 2011 et me suis arrêté le 25 novembre d'abord en maladie puis en maternité. De plus il est notifié dans mon contrat que j'ai une période d'essai de 2 mois.